



Direction/Communication Déal

Basse-Terre, le 5 décembre 2012

## Soutenir et animer la politique de l'Eau en Guadeloupe

La direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) a créé un pôle "Eau" en réponse aux enjeux structurels de notre territoire Archipel.

La Directive cadre européenne (DCE) organise la gestion de l'eau selon des cycles de 6 ans. Son application est mise en oeuvre dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Guadeloupe. L'élaboration de ce schéma a pour point de départ une grande consultation du public, cadrée par l'arrêté préfectoral n°2012-1067 du 1er octobre 2012.

### **Recueillir l'avis des guadeloupéens et des acteurs pour partager les enjeux sur l'eau**

La consultation publique s'effectue sous l'égide du Préfet coordonnateur de Bassin et du Comité de Bassin de la Guadeloupe.

La DEAL assure le secrétariat du Comité de Bassin, parlement local de l'eau. Cette instance prédéfinit cinq questions importantes sur des enjeux correspondant aux problèmes à résoudre pour préserver, reconquérir et mieux gérer les ressources en eau. Les documents de la consultation publique, sont envoyés aux communes. L'avis des partenaires institutionnels est également requis : conseils régional et général, chambres consulaires, conseil économique, social et environnemental, parc national.

Les enjeux peuvent être revisités pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires, du contexte économique et social, de l'avancement du programme de mesures associées au SDAGE en cours (2010-2015). Et il s'agit maintenant d'organiser la nouvelle consultation dans l'objectif d'élaborer le nouveau SDAGE 2016-2021.

### **Une organisation sur l'eau pour répondre aux besoins du territoire de Guadeloupe**

Dans le domaine de l'eau, le service "Ressources Naturelles" de la DEAL, est chargé notamment de produire des données sur l'eau, de préserver et de gérer la ressource et de décliner la politique de l'eau dans le bassin hydrographique de la Guadeloupe. Sa mission, s'étend également à l'exercice de la police de l'eau et de la coordination des polices de l'environnement.

En résumé, le pôle "Eau" suit l'exécution opérationnelle de la Directive cadre sur l'eau (DCE), assure le secrétariat du Comité de Bassin, dirige la révision périodique du SDAGE, définit les réseaux de surveillance et suit l'évolution de l'état des masses d'eau. Il pilote la déclinaison locale du schéma national des données sur l'eau, contribue à lutter contre les pollutions diffuses, suit l'évolution des débits des cours d'eau et gère un réseau d'hydrométrie.

***Grenn sèl a zot ka konté ! D'lo Sé la vi !***

---

#### **Contact presse :**

Communication & Relations Presse : Nady Vial-Cabrera 06.90.86.83.01  
nady.vial-cabrera@developpement-durable.gouv.fr

---

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Saint-Phy BP54 97102 Basse-Terre